

# Cahier des charges

**Appel à candidatures  
pour l'occupation d'un local commercial  
en rez-de-chaussée et r+1 au 60 rue Gabriel Péri,  
secteur centre-ville**

**Date limite de remise des candidatures  
le lundi 19 janvier 2026 à 17h**

Renseignements :  
[contact@saintdeniscommerces.fr](mailto:contact@saintdeniscommerces.fr)

Décembre 2025 • © Mairie de Saint-Denis • Photo : Ville de Saint-Denis - AsE | Adobe Stock • Ne pas jeter sur la voie publique

## **Cahier des charges**

### **Appel à projets**

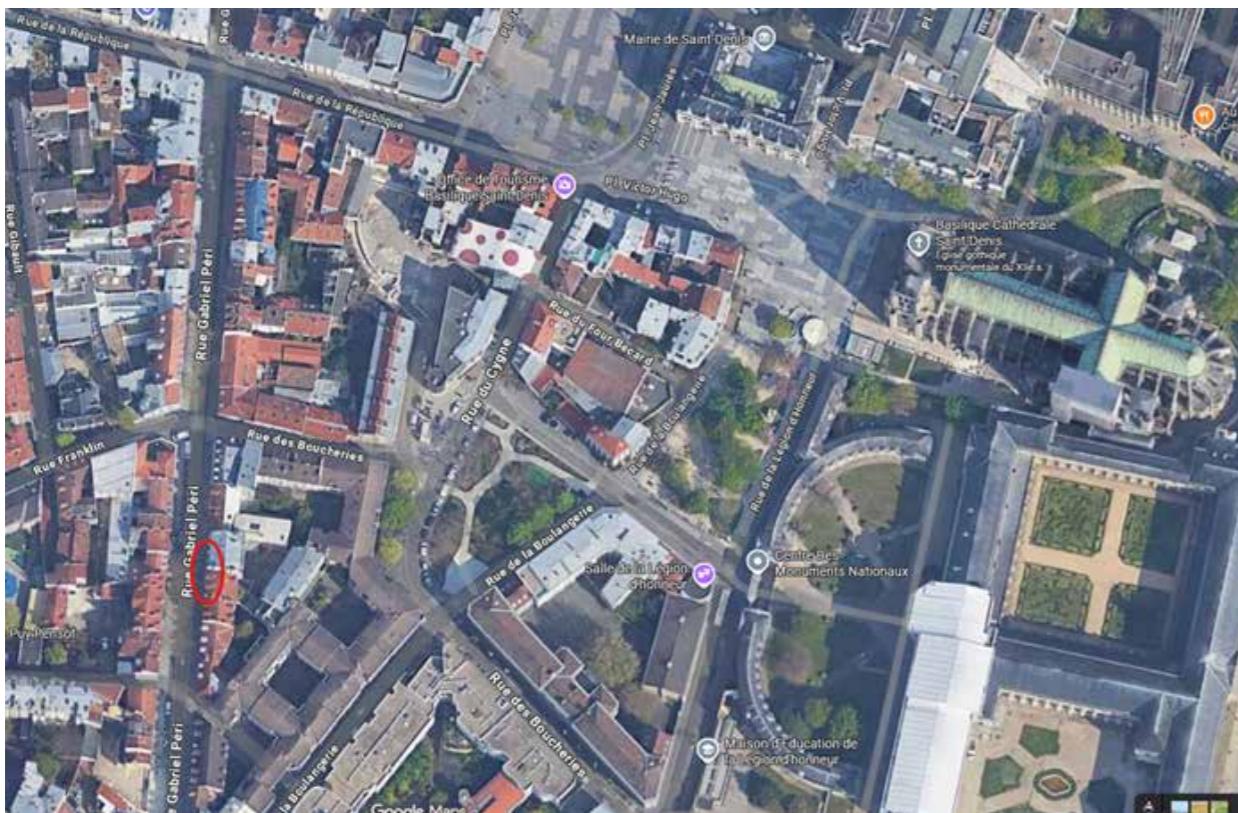
Occupation d'un local commercial  
en rez-de-chaussée et r+1 au 60 rue Gabriel Péri,  
secteur centre-ville

**Date limite de remise des candidatures  
le lundi 19 janvier 2026 à 17h**

1

## Objet de l'opération

**La Foncière Saint-Denis Commerces, société d'économie mixte locale ayant pour actionnaire principal la Ville de Saint-Denis, lance un appel à candidatures pour l'exploitation commerciale pérenne d'un local commercial remembré (4 cellules mitoyennes réunifiées) au 60 rue Gabriel Péri, à Saint-Denis.**



2

## Contexte de l'opération

Saint-Denis, deuxième ville de la Métropole du Grand Paris, par sa population, constitue le cœur de l'agglomération Plaine Commune. Bénéficiant d'une desserte de transports en commun exceptionnelle (2 stations de métro de la ligne 13, 1 station de métro de la ligne 14, le RER D et la ligne H, les tramways 1 et 8, un réseau de bus maillant l'ensemble de la ville), son centre-ville bénéficie d'une zone de chalandise unique captant ainsi une clientèle locale et extra-communale variée (salariés, étudiants, touristes). Enfin, son marché, premier d'Ile-de-France (120 000 visiteurs hebdomadaires) et qui se déroule trois fois par semaine, constitue un élément d'attractivité évident.

Société publique locale chargée d'accompagner la politique municipale en matière de revalorisation commerciale du centre-ville, la Foncière Saint-Denis Commerces compte parmi ses actionnaires la Ville de Saint-Denis (actionnaire majoritaire), la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que des acteurs de la construction et de la promotion commerciale. Elle a pour mission d'acquérir des locaux commerciaux, afin de permettre l'installation de nouveaux commerces de qualité dans un objectif de diversification et de requalification du centre-ville de Saint-Denis.

Cette politique, menée en cohérence avec les objectifs de la municipalité, contribue à plusieurs objectifs :

- La fin de la vacance de locaux commerciaux en centre-ville,
  - L'amélioration de l'offre commerciale et l'activation des rez-de-ville,
  - La création et le renforcement d'activités économiques et productives,
  - La réhabilitation des ensembles d'habitat social,
  - Le recyclage des immeubles insalubres,
  - La rénovation avec une lourde intervention de réhabilitation du bâti,
  - La préservation et la valorisation du patrimoine,
  - L'apaisement des espaces publics.

L'un des leviers de requalification du centre-ville est l'intervention sur le secteur Gare.

La Foncière Saint-Denis Commerces recherche des porteurs de projet pour occuper un local commercial. Les caractéristiques et les activités allouées à ce local figurent à l'article IV du présent document. Ce local fera l'objet d'un bail commercial de type 3/6/9, il a donc vocation à accueillir une activité commerciale pérenne.

L'objectif est de permettre l'ouverture de ce commerce dans le courant du premier semestre 2026.

### 3

## Objectifs de la démarche et de la programmation de la cellule

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement économique local et d'accompagnement des porteurs de projet, notamment en favorisant le parcours résidentiel.

Les orientations programmatiques commerciales pour cette cellule refaite à neuf et idéalement située sur un axe commerçant de premier plan en centre-ville :

- **Café-librairie**

C'est pourquoi, en dehors de la qualité entrepreneuriale des candidats, le choix des exploitants se fait aussi sur la base d'une stratégie commerce du centre-ville dont s'est dotée la ville.

Pourront dans ce cadre être proposées des candidatures émanant de :

- Petites ou moyennes structures existantes ou en cours de création. Les porteurs de projet dans un processus de création d'entreprise sont éligibles mais la création de la structure devra être effective à la signature du bail commercial ;
- Structures de tailles moyennes à grandes, enseignes ou marques de notoriété régionale ou nationale

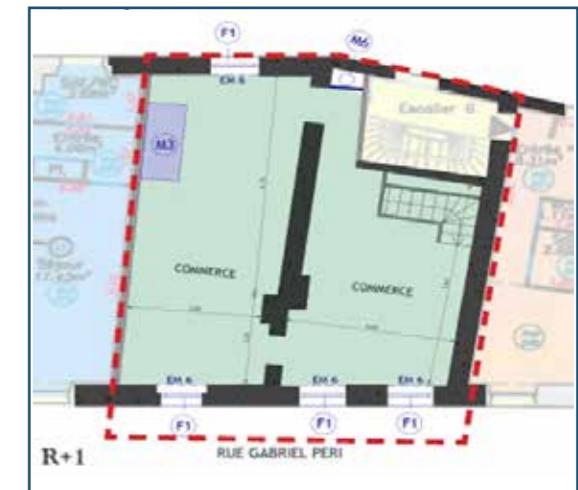
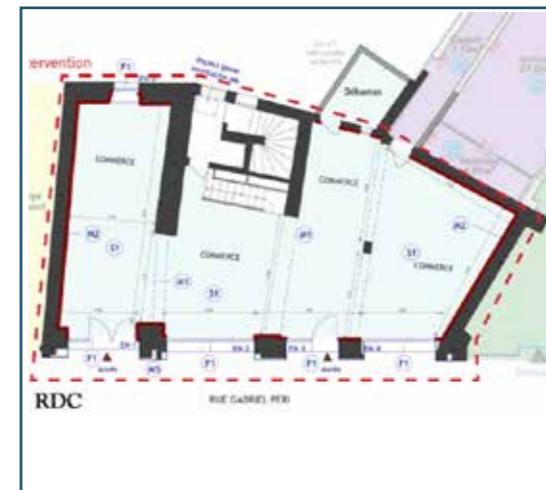


### 4

## Caractéristiques du local

Le local d'une superficie totale de 150 m<sup>2</sup> (110 m<sup>2</sup> RDC et 40 m<sup>2</sup> R+1) est livré semi-aménagé, plomberie et câblage électrique réalisés, doublage des murs et des plafonds effectués. Les travaux d'aménagement complémentaire (revêtements de sols, décoration, ameublement intérieur...) sont à la charge du preneur.

Les travaux de remembrement débutant au mois de décembre 2025, il sera en outre possible pour le preneur d'affiner certains détails (emplacement des installations pour la partie café/petite restauration notamment) avec la maîtrise d'œuvre en charge du suivi du chantier.



Façade & devanture

## 5

# Modalités d'occupation des locaux

### a. Type de contractualisation entre le lauréat et le propriétaire

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la conclusion d'un bail commercial de type 3/6/9, signé par le candidat et le propriétaire des locaux. Ce contrat est régi par les dispositions L.145-1 et suivants du code de commerce.

Le contrat signé entre le lauréat et le propriétaire comprendra les modalités d'exécution du bail et notamment les obligations à la charge de chacune des parties, ainsi que les modalités de résiliation le cas échéant.

### b. Montant du loyer

Le preneur devra s'acquitter d'un loyer de référence fixé à 180 €/m<sup>2</sup>/an hors taxes et hors charges.

Le loyer est assujetti à la TVA, il sera payable d'avance par trimestre.

Ce loyer annuel au m<sup>2</sup> n'inclut pas :

- les charges (refacturables au locataire)
- les impôts fonciers (refacturables au locataire)
- La fourniture d'électricité
- La fourniture de gaz
- Les accès internet
- Les travaux d'aménagement du local, à charge du preneur.

Une franchise pourra être mise en place pendant la durée des travaux engagés par le lauréat. En fonction de la nature du projet, une progressivité des loyers pourra être mise en place sur les deux premières années, pour atteindre le loyer de référence en année 3 du bail.

### c. Dépôt de garantie

Il sera demandé trois mois de loyer TTC comme dépôt de garantie.

### d. Modalités de gestion des biens

La gestion locative est assurée par le cabinet de gestion locative mandaté par la Foncière Saint-Denis Commerces.

## 6

# Calendrier de sélection des candidatures

Le calendrier ci-dessous est précisé à titre indicatif, il pourra être amené à évoluer le cas échéant.

**Ouverture du dépôt des candidatures :**  
vendredi 5 décembre 2025

**Date limite de remise des candidatures :**  
lundi 19 janvier 2026 à 17h

**Sélection des candidats :**  
semaine du 26 janvier 2026

**Signature du bail commercial :**  
Début février 2026

**Dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires (AT, DP, demande d'enseigne...) :**  
Début février 2026

**Réalisation des travaux :**  
Mars > juin 2026

**Entrée prévisionnelle dans les locaux :**  
Juillet 2026

## 7

# Rappels : autorisations d'urbanisme et assurances

Conformément à la réglementation applicable en droit de l'urbanisme et en matière d'établissements recevant du public (ERP), les preneurs devront disposer des autorisations d'urbanismes nécessaires avant le commencement de leurs travaux et l'ouverture de leur activité, notamment en termes de déclaration préalable, d'enseignes et d'autorisation de travaux.

Etant donné les délais d'instruction (de 2 à 4 mois), il est demandé aux candidats d'anticiper leur dépôt.

À cet effet, il est fourni en annexe des modèles de demandes d'autorisations d'urbanisme que les candidats pourront pré-remplir et s'engager à déposer dès réception de la réponse favorable à leur candidature.

Les lauréats pourront se rapprocher de la Direction du Commerce de la Ville de Saint-Denis pour être accompagnés dans ces formalités.

**8**

## Contenu du dossier de candidature

Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :

- Le dossier de candidature joint au présent cahier des charges, dûment complété.
  - Le candidat devra indiquer deux locaux, en indiquant sa préférence, dans lesquels il souhaite implanter son projet.
  - Le propriétaire se réserve la possibilité de désigner, après échange, pour chaque candidat la cellule dans laquelle sera développée son projet suivant la nature et l'ampleur de celle-ci ainsi que la superficie du local.
  - Le dossier financier joint au présent cahier des charges, dûment complété.
  - Le(s) CV du ou des porteurs du projet
  - Les visuels de l'aménagement projeté (plans ou tout élément visuel)
  - Planning d'exploitation (Jours et heures d'ouverture)
  - Pour les entreprises immatriculées, un extrait de K-bis datant de moins de 3 mois
  - Pour les structures en cours de création, la copie de la pièce d'identité du porteur. La signature du bail dérogatoire sera conditionnée à la création effective de la structure. Les justificatifs correspondants, le RIB et la déclaration d'assurance devront dans ce cas être fournis au moment de la signature du bail dérogatoire
  - Un relevé d'identité bancaire
  - Une déclaration d'assurance Multirisques et Responsabilité Civile Exploitation en vigueur
  - La langue utilisée devra être le français.
- Les candidats joindront une traduction en français des documents éventuellement fournis dans une autre langue.

**9**

## Sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- **Critère n°1** : La présentation et la pertinence du projet appréciées notamment au regard des objectifs attendus, de l'ancrage territorial du projet ou encore de l'adéquation entre le parcours du porteur et le projet proposé.
- **Critère n°2** : Les moyens humains et matériels pour mener le projet proposé
- **Critère n°3** : La pertinence et la soutenance du modèle économique du projet et notamment l'adéquation investissement de démarrage/ressource
- **Critère n°4** : l'implication du porteur en matière de responsabilité sociétale et environnementale au sein de sa structure et au travers des activités développées

### Le comité de sélection

Le comité de sélection examinera pour chaque cellule les candidatures reçues. Il désignera le lauréat sur la base de critères définis ci-dessous. Il comprendra :

#### Pour la Ville de Saint-Denis

- Le maire de Saint-Denis
- L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et aménagement durable
- L'adjoint au maire en charge du commerce et de l'artisanat

#### Pour Plaine Commune

- La vice-présidente de Plaine-Commune en charge de la Rénovation urbaine, de la lutte contre le logement indigne et de la santé

#### Pour la Foncière Saint-Denis Commerces

- Le directeur général de la Foncière
- 2 représentants des actionnaires

La commission technique, qui réalise l'analyse des candidatures et ne participe pas au vote :

#### Pour la Ville de Saint-Denis

- Un représentant de la direction générale des services
- Le Directeur du Commerce de la Ville de Saint-Denis

Chaque candidat recevra un courrier faisant état de la décision du comité de sélection.

**11**

## Remise des dossiers de candidature

Les candidats devront remettre leur dossier de candidature au plus tard le lundi 19 janvier 2026 à 17h

- par mail :  
[contact@saintdeniscommerces.fr](mailto:contact@saintdeniscommerces.fr)

- par papier (en lettre recommandée avec accusé de réception) :  
**SEML Saint-Denis Commerces**  
Appel à candidatures 60 Péri  
36 avenue Amilcar Cabral  
93200 Saint-Denis

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Annexes :  

- Dossier de candidature
- Plans des locaux

**10**

## Visite des locaux

La visite des locaux par les candidats n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Les candidats ont la possibilité de visiter les locaux sur les créneaux suivants :

- Du 8 au 19 décembre 2025 inclus,
- Du 5 au 16 janvier 2026 inclus.

Pour cela, les candidats sont invités à prendre contact avec la Foncière Saint Denis Commerces :  
par mail : [contact@saintdeniscommerces.fr](mailto:contact@saintdeniscommerces.fr)